

BULLETIN D'INFORMATIONS JUILLET 2014

INFORMATION PRATIQUE

ORDURES MENAGERES

En raison de la Fête Nationale, le lundi 14 juillet prochain, les ordures ménagères seront collectées <u>LE SAMEDI 12 JUILLET 2014</u> à partir de 3 h 00.

CONCOURS DÉPARTEMENTAL DES MAISONS FLEURIES 2014

Toute personne désireuse de participer au concours départemental des maisons fleuries 2014, peut s'inscrire auprès de la mairie jusqu'au 9 JUILLET 2014.

Pour participer au concours départemental des maisons fleuries 2014, il faut s'inscrire auprès de la mairie jusqu'au 9 juillet dans l'une des 6 catégories suivantes :

- lère catégorie : Maison avec jardin très visible de la rue
- 2ème catégorie : Maison individuelle fenêtres, murs, balcons ou terrasses
- 3ème catégorie : Logements collectifs : fenêtres, murs, balcons
- 4ème catégorie: Maison avec décor floral de particuliers installé sur la voie publique
- 5ème catégorie : Commerces, hôtels, restaurants, cafés avec ou sans jardin
- 7ème catégorie : Exploitations agricoles en activité avec maison d'habitation intégrée au corps de ferme et visibles de la rue

Un jury communal sélectionnera un candidat, dans chacune des catégories, pour concourir au niveau départemental. Les critères de choix sont le fleurissement, l'agencement, l'harmonie générale et la propreté.

Un jury départemental effectuera, par la suite, une tournée dans l'ensemble des villages pour établir le palmarès final.

SECRETARIAT DE MAIRIE

En raison des congés annuels de la secrétaire, la Mairie sera fermée du 1er au 31 août inclus. Deux permanences seront assurées durant la semaine par des élus. Les dates seront affichées courant juillet à la mairie ainsi que sur le site internet de la commune.

LE MOT DE LA MUNICIPALITE

FAIRE-PART DE NAISSANCE

Nous sommes heureux de vous annoncer la création d'une nouvelle association sur le village : Fleurs d'Anjoutey. Vous en saurez plus prochainement.

SITE INTERNET

Le site internet www.anjoutey.fr est opérationnel depuis plus d'un mois. Il s'enrichit au fur et à mesure de nouvelles rubriques. Si ce bulletin d'informations continuera, bien sûr, à être publié mensuellement, nous vous invitons à vous rendre sur le site. Il permet de palier à deux écueils inhérents à cette publication : d'une part, obtenir des informations plus complètes qui ne peuvent être données ici faute de place, et, d'autre part, accéder aux dernières nouvelles immédiatement.

Vous pouvez d'ailleurs vous abonner sur le site à la **newsletter** pour être informé des dernières publications.

A Anjoutey, c'est encore l'été le dimanche 7 septembre 2014



Fête du village et Vide grenier

Le dimanche 7 septembre 2014

Le Comité communal des Fêtes d'Anjoutey organise, avec la participation de l'ensemble des associations du village, une Journée Festive autour d'un vide grenier.

Cette manifestation se déroulera cette année **au centre du village**, **de la Mairie au** Centre de loisirs en passant par l'École.

De nombreuses animations rythmeront la journée de 10 h à 18 h :

- kermesse pour les enfants : chamboule tout, fléchettes, pêche aux canards, jeu de quilles, casse-noix, jeu de palets
- pêche à la truite,
- activités sportives pour enfants et adultes :
 - o cage de batteurs de baseball (batting),
 - ateliers ludiques Kidstadium pour s'initier au sprint, à la perche, au lancer de javelot-mousse, au lancer de poids, au saut en longueur, au saut en hauteur ...
- Spectacles : tableaux polynésiens, numéros de l'école de cirque Bobof, animation équestre,
- parcours agility chien,
- et d'autres surprises...

Le Vide grenier débutera à 7 h pour s'achever à 18 h et sera également au centre du village.

Réservation Vide grenier au 03 84 54 70 16 - 10 € les 5 mètres linéaires Voir le bulletin d'inscription ci-joint.

Buvette et petite restauration sur place.

Venez nombreux vous amuser et redécouvrir notre Fête du village.

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE GRENIER ANJOUTEY (90)

(Particuliers exclusivement)

DIMANCHE 7 Septembre 2014 - de 7 heures à 18 heures

| Nom : |
|--|
| Adresse: Code postal: Cemmune: Tél.: E-mail: Profession: |
| Titulaire de la pièce d'identité n° : Délivrée le par Type du véhicule : N° immatriculation du véhicule : |
| Tarif : emplacement de 5 mètres linéaires (ml) = 10 euros Je réserve emplacement(s) de 5 ml (dont emplacement véhicule) soit une valeur de euros. |
| Chèque libellé à l'ordre du Trésor public + photocopie recto verso de la pièce d'identité. L'inscription n'est prise en compte que si elle est accompagnée des documents demandés. |
| J'atteste sur l'honneur : de ma non participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du code pénal) ne pas être commerçant ou professionnel. ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du code du commerce) |
| Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'organisation et du règlement et m'engage à les respecter. |
| Fait à : le : |
| Signature (précédée de la mention «Lu et approuvé») : |
| Cette attestation sera jointe au registre et remise au Maire d'Anjoutey. |

Organisateur : Comité communal des fêtes d'Anjoutey

Renseignements et inscription à envoyer :

Catherine Magny - 3 rue des Prés - 90170 Anjoutey 03 84 54 70 16 - 06 75 89 29 72 - cathymagny@gmail.com

Organisation et règlement :

- Le vide grenier se déroule au centre d'Anjoutey pendant la fête du village (kermesse, spectacles, pêche à la truite, activités sportives...). Une restauration rapide et une buvette seront proposées par les organisateurs.
- Les demandes d'emplacement sont prises en compte après paiement. Les emplacements payés sont numérotés et attribués au fur et à mesure des réservations. Le numéro de l'emplacement et un reçu seront donnés à chaque exposant à son arrivée.
- Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront closes dès que le métrage maximal sera atteint.
- Les stands peuvent être installés de 5 heures 30 jusqu'à 7 heures. Passé ce délai, les organisateurs se réservent le droit d'attribuer l'emplacement à un autre exposant.
- Les exposants sont tenus de présenter à la demande des organisateurs une pièce d'identité.
- Un café et un croissant sont offerts par inscription.
- La vente dans un vide grenier est ouverte de manière exceptionnelle à condition que les objets à vendre soient usagés. Les commerçants ou professionnels ne peuvent pas vendre.
- Les exposants s'engagent à ne pas vendre des produits alimentaires (liquides ou solides) consommables sur place.
- Les exposants doivent respecter les emplacements qui leur sont attribués et les rendre dans le même état de propreté qu'à leur arrivée. Ils remportent leurs déchets et objets non vendus en quittant les lieux. Un sac poubelle est remis à chaque exposant.
- La circulation des véhicules des exposants est interdite dans l'enceinte du vide grenier de 7 heures à 17 heures 30. Les exposants peuvent garder leur véhicule ou remorque à l'arrière de leur stand d'exposition. Un emplacement supplémentaire pour un véhicule ou remorque est à réserver s'il est à garer à côté du stand. Les véhicules de type camionnette, utilitaire, camping car... sont interdits dans l'enceinte.
- L'inscription est remboursable uniquement en cas d'annulation du vide grenier par les organisateurs. Elle n'est pas remboursée en cas d'absence.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, d'accident ou de détérioration du matériel exposé.